



Conditions Générales de Vente

Agnès, MA COACH SPORTIVE

Saison 2026-2027

n° SIRET : 10723086400012

2 BIS RUE Parmentier à Tours

1. **Modalités de paiement** : via l'enregistrement du RIB d'Agnès Ma COACH SPORTIVE ci-joint :

DOMICILIATION : BPVF TOURS JEAN JAURES

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
18707	00610	32621629370	24

IBAN :
Adresse SWIFT (BIC) :

FR76 1870 7006 1032 6216 2937 024
CCBPFRPPVER

TITULAIRE DU COMPTE : SARL AGNES, MA COACH SPORTIVE

ADRESSE :

2 B RUE PARMENTIER
37000 TOURS

Tous les règlements sont effectués avant le début de la période concernée en une seule fois ou en virement permanent mensualisé

2. Pauses : 7 semaines sur 52 semaines sauf pour les enfants qui sont en pause sur la totalité des vacances scolaires arrêt des cours le jour du spectacle de fin d'année le samedi 5 juin 2027 :

- les 15 jours des vacances scolaires de Noël
- La première semaine des vacances scolaires d'hiver
- La première semaine des vacances de Pâques
- les trois premières semaines d'Août

3 .Organisation annuelle des cours :

Le règlement choisi correspond à un nombre de séances sportives précis (hors pauses) = 45 semaines de cours pour les adultes et 31 semaines de cours pour les enfants.

Il est demandé aux adhérents d'arriver suffisamment à l'avance pour commencer le cours à l'heure, de se déchausser à l'entrée de l'espace dédié aux cours et d'attendre la fin de la relaxation du cours d'avant pour accéder à la salle. Possibilité de se changer dans les vestiaires.

4 .Fonctionnement :

Certaines séances pourront être reportées sur un autre créneau pour cause de congés ou de maladie de longue durée, uniquement dans la période d'engagement. Si aléas professionnels et/ou personnels récurrents, prendre le supplément switch de 50 euros à l'année (changement de créneau sur l'espace en ligne dédié à la réservation des cours)

Si le futur adhérent souhaite faire une séance d'essai, elle lui sera tarifée à l'unité 15€

5 .Documents à fournir et à télécharger via le site internet :

- ➔ Un certificat médical OBLIGATOIRE pour l'inscription datant de moins de 3 mois attestant d'une non contre-indication (à la pratique de la gymnastique Pilates et ou d'une activité cardio-vasculaire)
- ➔ le CERFA rempli = si oui à une seule question, fournir un nouveau certificat médical
- ➔ Le règlement par virement
- ➔ L'adhésion téléchargeable sur le site

6 .Cotisation :

Tout forfait commencé sera dû en totalité et ne pourra être suspendu ou remboursé sauf dans les cas exceptionnels suivants : maladie longue durée, grossesse ou accident entraînant une incapacité totale à la pratique du sport de plus d'un mois justifiée par un certificat médical.

7 . Assurance :

Chaque adhérent est assuré pour tout accident qui pourrait lui arriver engageant sa responsabilité civile.

8 .Communication :

J'accepte ou pas (RAYER LA MENTION INUTILE) d'intégrer le groupe whatsapp « SPORT ET BIEN-ÊTRE PREBENDES MICHELET) dédié à des rappels exceptionnels concernant le matériel, la logistique relative au Parc et/ou aux rappels des trêves sportives ; seule l'administratrice peut y écrire.

Agnès ne communiquera pas avec ses élèves via son numéro personnel sauf cas exceptionnel majeur.

Je reconnais avoir pris connaissance de CES CONDITIONS D'ENGAGEMENT via l'adhésion remplie.

Agnes, MA COACH SPORTIVE